



MFR DES METIERS DE LA MONTAGNE
CENTRE DE FORMATION AUX METIERS DE LA
MONTAGNE
1 route de Tronchine – BP 51
74230 Thônes
Tel : 04 50 02 00 79 – fax : 04 50 02 05 11
www.cfmm.fr - mfr.cfmm@mfr.asso.fr



TAXE D'APPRENTISSAGE 2023

Engagement de versement

Notre CODE UAI : 0741237T

MFR des Métiers de la Montagne (CFMM - 74230 Thônes)

Le taux de la taxe d'apprentissage est de 0.68% de la masse salariale et se divise en 2 parts :

- La part principale (0.59 % de la masse salariale brute) qui finance les formations par apprentissage à déclarer et verser à l'URSSAFF tous les mois
- **Le solde (0.09 %) que nous sommes habilités à percevoir** qui finance les formations initiales, technologiques et professionnelles.

A déclarer et verser à l'URSSAFF (ou MSA) une fois par an, via la DSN du mois d'avril 2023, exigible le 5 ou le 15 mai

Des nouveautés en 2023

Cette année, il n'est plus possible d'effectuer votre règlement directement à l'Ecole

Pour nous désigner comme bénéficiaire, vous devez nous flécher sur la plateforme SolTéa au plus tôt à partir de fin mai 2023

Pour nous aider dans la collecte des promesses de versement, merci de renseigner les informations ci-dessous :

VOTRE ENTREPRISE

Raison sociale :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Numéro SIRET :

Contact pour la taxe d'apprentissage :

Tel : Mail :

Montant de votre versement :

Cachet de l'entreprise

A nous retourner par mail à mfr.cfmm@mfr.asso.fr
ou par voie postale à CFMM 1 route de Tronchine BP51 74230 Thônes

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Françoise Dumont au 04 50 02 00 79



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



SIRET 328 037 247 00017 – Code NAF : 8532 Z
Organisme de formation 82 74 00 229 74 – Association Loi 1901